

Le 28 mars 2007

L'honorable Loyola Hearn  
CHAMBRE DES COMMUNES  
Ministre des Pêches et Océans  
Édifices du Parlement, rue Wellington  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

Dans une lettre adressée à votre prédécesseur, monsieur Herb Dhaliwal, 12 juin 2000, nous avons mis en lumière les conséquences néfastes et répandues du pont chaussé de la rivière Petitcodiac sur la migration du poisson. Nous avons souligné que ces conséquences étaient bien connues du ministère des Pêches et Océans et que ce dernier devait forcer le démantèlement ou la modification du pont chaussé, sans quoi Sentinelles Petitcodiac déclancherait une poursuite judiciaire contre le ministre et son gouvernement.

Depuis le dépôt de notre avis formel initial à monsieur Dhaliwal de nombreux événements ont eu lieu.

À la fin juillet, 2000, le ministère a réagi en nommant un conseiller spécial (monsieur Eugene Niles) pour mener une étude et lui faire rapport. Sentinelles Petitcodiac a collaboré avec M. Niles tout au long du processus qui a duré six mois et qui a abouti à un rapport en février 2001. Le rapport a conclu que le pont chaussé obstrue le passage du poisson et que le ministre devait trouver une solution qui soit conforme à la Loi sur les pêches.

En mai 2001, les gouvernements provincial et fédéral ont annoncé le lancement d'une étude d'impact environnementale pour traiter de l'enjeu du passage du poisson et d'autres questions relatives à l'écosystème découlant du pont chaussé de la rivière Petitcodiac. Après plusieurs mois d'attente, l'étude s'est finalement mis en branle en 2001 et s'est échelonnée sur une période de trois ans, se terminant en décembre 2004. Sentinelles Petitcodiac a collaboré étroitement avec les responsables de l'EIE durant toute la période d'étude en préparant de nombreux mémoires.

Il y a aussi eu la déclaration du ministre en mars 2001 qui a reconnu que le passage du poisson au niveau du pont chaussé de la rivière Petitcodiac n'était plus conforme à la Loi sur les pêches (cette déclaration endossait par le fait même le rapport présenté par le conseiller spécial Niles un mois plus tôt). Le ministre a aussi déclaré qu'une solution permanente devait être trouvée pour permettre le libre passage du poisson. Cette déclaration, qui confirmait l'illégalité du pont chaussé, était la première du genre de la part d'un ministre des Pêches et Océans depuis la construction du pont chaussé en 1968.

Ensuite, l'EIE, conclue en décembre 2004, a écarté toute possibilité de simplement modifier la passe à poissons actuelle pour satisfaire les exigences de la Loi sur les pêches.

Après avoir considéré de nombreuses passes à poissons partout dans le monde, l'équipe de recherche a prouvé que l'écoulement libre (c'est-à-dire ouvrir les vannes du pont chaussé ou construire un nouveau pont) constituait la seule solution qui puisse permettre au poisson de passer librement. Voilà bientôt 30 ans que des citoyens de la région travaillent dans ce sens.

Le rapport final de l'EIE a été dévoilé en septembre 2005 et presque 18 mois plus tard, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le propriétaire du pont chaussé, n'a toujours pas pris de décision en vue de restaurer l'écoulement libre.

Nous vous rappelons encore une fois qu'à titre de ministre des Pêches et Océans, vous avez le pouvoir et la responsabilité de vous assurer du libre passage du poisson dans la rivière Petitcodiac. Après tant de discussion et d'étude, le temps d'agir est maintenant arrivé. Il ne fait plus aucun doute : le pont chaussé n'est pas conforme à la Loi sur les pêches. La preuve fournie par l'EIE confirme que l'écoulement libre doit être restauré.

Nous vous demandons encore une fois d'exercer votre pouvoir en vertu de la Loi sur les pêches pour restaurer la rivière Petitcodiac et les espèces qui dépendent de cette restauration en obligeant son propriétaire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, à le démanteler ou le modifier le pont chaussé.

Sans une décision positive de votre part dans les 45 jours ou votre refus de réagir dans les mêmes délais, nous nous verrons obligés de déclencher une procédure judiciaire en vue d'obtenir une ordonnance de la cour vous forçant de restaurer le passage du poisson au niveau du pont chaussé de la rivière Petitcodiac.

Bien à vous,

Michel Desjardins  
Président du conseil d'administration  
Sentinelles Petitcodiac Riverkeeper

cc. Greg Thompson, ministre, Anciens Combattants Canada  
Rob Moore, député, Fundy-Royal  
Bill Casey, député, Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley  
Brian Murphy, député, Dieppe-Moncton-Riverview  
Dominic LeBlanc, député, Beauséjour